

**Discours de Romain LEVY – Adjoint au maire de Paris en charge de la
Protection de l'enfance**

5^{ème} assises de la Protection de l'Enfance – 12 décembre 2011

**Madame la Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Délégué Général,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un plaisir pour moi d'ouvrir ces 5^{ème} assises nationales de la protection de l'enfance. Je le ferai avec une certaine gravité.

Cet événement est chaque année un moment important de notre réflexion commune sur la protection que nous donnons aux enfants. Il permet aux différents acteurs que nous sommes de confronter nos expériences : conseils généraux, secteur associatif, justice, Education nationale, pédopsychiatrie, secteur de la formation et de l'action sociale.

Je voudrais avant tout vous saluer, vous qui venez de ces différents milieux professionnels, et qui vous retrouvez aujourd'hui dans le but commun d'apprendre, d'échanger et de débattre. Il me faut remercier plus particulièrement le Journal de l'Action Sociale et l'ODAS qui, chaque année, permettent cette réunion de talents et d'expériences.

Paris accueillait déjà ces Assises en 2007, au moment où la loi sur la protection de l'enfance venait d'être votée et donnait des orientations nouvelles à notre action. Depuis 2007, beaucoup de choses ont évolué dans le domaine de la protection de l'enfance. Le rôle des conseils généraux a été renforcé, notamment dans le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes. Beaucoup d'entre nous ont réalisé des efforts importants, suivant en cela le manifeste des dernières Assises, pour améliorer l'évaluation des situations familiales et l'adhésion des familles aux accompagnements proposés. Il a fallu œuvrer pour une collaboration plus étroite au plan local avec l'ensemble des services, encourager la diversification des réponses, afin de proposer davantage d'alternatives au placement.

Ainsi, à Paris, dans le souci d'améliorer l'évaluation de notre action, nous avons mis en place un observatoire annuel de la protection de l'enfance, avec tous les partenaires institutionnels et associatifs. Nous avons renforcé la cellule de recueil des informations préoccupantes, amélioré les dispositifs de prévention, ou bien encore augmenté nos capacités d'accueil.

Depuis 2007, la protection de l'enfance a également été confrontée à de nombreux défis, et il a fallu sans cesse s'adapter, à tous les niveaux. Dans le contexte de crise économique, de crise du logement, de crise de l'éducation, les enfants ont été et demeurent les premières victimes des difficultés que rencontrent leurs familles.

Nous le constatons au quotidien : à Paris, près d'un enfant signalé sur trois est concerné par la précarité, un sur quatre vit sous le seuil de pauvreté et un sur deux est issu d'une famille monoparentale. Mais cette crise ne touche pas seulement les plus précaires : elle

impacte toutes les familles, et il est plus que jamais de notre devoir de leur venir en soutien dans le projet éducatif qu'elles mettent en œuvre. Le thème des Assises, cette année, « que deviennent les enfants ? », nous y invite tout particulièrement. En effet, cette interrogation doit être un axe essentiel de notre action au quotidien, car elle interroge l'ensemble de nos pratiques. En quoi nos dispositifs sont-ils efficaces ? En quoi ne le sont-ils pas ? Comment bien évaluer si la réponse que nous donnons aux enfants leur permettra, plus tard, d'acquérir leur autonomie, d'être des adultes accomplis ?

La question que nous posons est d'autant plus difficile que nous devons, de plus en plus souvent, agir dans l'urgence extrême. C'est d'ailleurs une thématique qui sera abordée en profondeur pendant ces assises. Un atelier y sera même consacré demain me semble-t-il. Cette urgence, elle nous est dictée par l'imminence du danger, mais aussi par la confrontation à des situations auxquelles nous n'étions pas préparés. Je voudrais à ce sujet apporter ma contribution à la réflexion que nous aurons en vous parlant de deux défis liés à l'urgence et à la nécessité de s'adapter, des défis que la loi de 2007 n'avait pas anticipés. Le premier d'entre eux, qui s'est posé de manière particulièrement prégnante à Paris mais aussi aux autres départements, est l'augmentation exponentielle d'une catégorie de jeunes pour lesquels le travail éducatif a dû être adapté dans l'urgence : les mineurs étrangers isolés. Ces mineurs étaient 700 à être pris en charge en 2008 dans la capitale. Ils sont actuellement 1700, représentant désormais plus du quart des 5600 enfants placés dans le département. En France, sur les 6000 mineurs étrangers isolés recensés, quasiment 1 sur 4 se trouve à Paris.

Cette progression très importante a constitué un véritable défi pour les équipes de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi tous les acteurs de la protection de l'enfance, magistrats, médecins, éducateurs, enseignants et élus. Pour les départements, cela a supposé un effort massif. Un seul chiffre, mais qui dit tout. Nous avons consacré à leur prise en charge à Paris, 40M€ en 2009, 70M€ en 2010 et ce sera sans doute plus de 85M€ cette année. Il a fallu dans le même temps trouver des réponses éducatives adaptées, en créant de nouvelles places d'accueil, de nouvelles formations dans nos établissements, en proposant un accompagnement leur permettant une insertion rapide dans l'emploi, ou des cours de français langue étrangère. Il a aussi fallu former les familles d'accueil. Et cela même alors que, et je m'en excuse par avance Madame La Secrétaire d'Etat, l'Etat, sur ce sujet comme sur bien d'autres, pourrait s'engager davantage. Pourtant, les messages d'alerte ont été nombreux : plusieurs rapports, celui d'Isabelle Debré l'année dernière et celui, plus récent, du défenseur des droits, rappellent qu'il revient au gouvernement de prendre cette question à bras le corps en coordonnant les politiques et en mettant en place des plateformes territoriales.

L'absence de prise de conscience s'est tout particulièrement traduite dans la mise à l'abri, qui relève pourtant de sa compétence, au titre des politiques migratoires et d'accueil humanitaire. Cela a ainsi conduit, dans la capitale, à ouvrir, afin que ces jeunes ne se retrouvent pas à la rue, 100 places supplémentaires cette année, s'ajoutant à celles que nous avions ouvertes l'an dernier.

Que dire du fonds national de protection de l'enfance prévu par la loi de 2007 pour compenser les nouvelles charges transférées aux départements ? Il n'a été créé qu'à la suite d'un recours des départements devant le Conseil d'Etat, et n'a, depuis lors, pas suffisamment servi à soulager les départements. Au titre de l'aide sociale à l'enfance, cette dette de l'Etat envers Paris s'élève à 105M€. Pourtant, comme le rappelait

récemment l'assemblée des départements de France, ce fonds, doté de 85M€ en 2011, devrait en partie être consacré à soutenir les départements dans l'accueil de ces mineurs. N'est-il pas temps, Madame la Secrétaire d'Etat, que le gouvernement prenne réellement conscience que cette question se pose à l'échelle de la France entière, et que quelques départements ne peuvent la régler seuls ?

Plus généralement, l'arrivée de ces jeunes a constitué un défi pour la prise en charge éducative, car comment travailler le lien à la famille, axe central de la loi de 2007 et de notre réflexion, lorsque l'on n'a pas de famille à laquelle parler pour réinsérer l'enfant ? Quel soutien psychologique proposer lorsqu'on est confronté à la fois à la séparation familiale, aux troubles de l'exil et aux traumatismes que leur parcours a engendrés ?

Enfin, la question de leur devenir se pose au quotidien de façon cruciale, car la réussite d'une prise en charge éducative passe par la confiance que l'enfant a dans son avenir, dans la sécurité que nous lui offrons au moment du passage à l'âge adulte. Or, nombre de ces jeunes, arrivés en France à l'âge de 16 ou 17 ans, qui parlent français, ont été formés, ont obtenu un diplôme, se sont insérés, vivent la question de leur régularisation dans l'angoisse. Comment peut-on condamner ces enfants, que nous avons accompagnés et protégés, à la marginalité ou à la clandestinité à l'âge adulte en leur refusant un titre de séjour ? Face à cette situation, la protection que nous leur offrons reste bien éphémère si on ne peut leur garantir qu'ils auront le droit de vivre décemment dans notre société.

Autre question, essentielle, qui a constitué un défi majeur pour les équipes de la protection de l'enfance : la complexité plus grande des profils accueillis. Le nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et présentant des troubles psychiques ou du comportement a considérablement augmenté. Là aussi, quand les solutions existantes ne sont plus adaptées, il faut souvent agir dans l'urgence tout en s'interrogeant sur l'efficacité de nos réponses. Une conviction cependant : cette prise en charge ne peut être réussie que si tous les acteurs travaillent ensemble pour que l'enfant retrouve son équilibre : les acteurs de la santé, de la psychiatrie, les psychologues, l'éducation nationale, les familles. Ainsi, le SAPPEJ, service d'accueil de jour parisien, met en lien à la fois la pédopsychiatrie, l'aide sociale à l'enfance et le rectorat, pour favoriser la rescolarisation des jeunes, avec des résultats tout à fait encourageants. Car la coordination des réponses, la mise en commun des savoir-faire reste certainement la meilleure garantie sur le devenir des enfants.

Je voudrais enfin conclure en rappelant qu'il y a moins d'un mois, nous célébrions l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle nous rappelle la nécessité que par tous temps, y compris dans un contexte de crise, la protection des enfants, en particulier lorsqu'ils sont vulnérables, reste une priorité des acteurs publics. Ce message me semble particulièrement d'actualité, dans une période, certes de crise économique, mais aussi de crise des repères sur l'enfance, où il est plus que jamais nécessaire de respecter l'enfance dans sa complexité.

Dans les discours ambiants et à la veille d'échéances majeures, nous entendons trop souvent que les enfants d'aujourd'hui ne seraient plus comme les enfants d'hier, ou plus tout à fait des enfants, ou encore des enfants à traiter comme des adultes. Il me semble que le sens de notre mission, c'est au contraire celui qui guide le préambule de la

déclaration des droits de l'enfant, lorsqu'il rappelle que l'enfant a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, sans point d'interrogation.

Je finirai par cette citation de Jean Cocteau, qui me semble rejoindre opportunément le thème de ces Assises : « L'enfance sait ce qu'elle veut, elle veut sortir de l'enfance ». Aidons l'enfance à accomplir ce souhait, en lui donnant, chacun à notre place, tous les moyens de son autonomie et de son épanouissement

Je vous remercie.